PCI et musées : ressources à l'attention des professionnels

« Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003. » (art. 55).

Table des matières

PCI et musées : ressources à l'attention des professionnels 1
De nouveaux objectifs muséaux 4
Le PCI, un nouvel outil pour les musées 4
PCI et Musées : deux enquêtes en France en 2008 et 2018 6
La première enquête : 2008 6
La seconde enquête : 2018 7
Musées ayant participés aux entretiens 7
Définition du PCI pour les musées 8
Les catégories thématiques 8
Les critères d'éligibilité au PCI 10
Le PCI pour quels musées ? 11
Les musées de société 11
Les écomusées 12
Musées d'histoire ou de territoire 12
Les musées de beaux-arts 13
Des valeurs fondamentalement opératives 14
Valoriser un patrimoine vivant 15
Mettre les communautés au cœur de la politique culturelle 15
Contribuer à la sauvegarde par la transmission 15
Le PCI, quel sens pour les musées ? 17
La place de l'humain 17
L'ancrage territorial 17
Le questionnement des sociétés contemporaines 18
Le PCI dans les outils de gouvernance et de programmation 19
Le projet scientifique et culturel (PSC) 19
Modes d'intégration du PCI dans le plan-type indicatif d'un PSC 19
Le programme culturel et éducatif 19
Une gestion des collections en lien avec le PCI 21
L'usage des outils documentaires du PCI 21
Des supports propres à documenter l'immatériel 23
Les acquisitions en lien avec le PCI 24
Les musées, acteurs de la sauvegarde du PCI 25
Premier article 25
Second article - l'échelon international 26

La contribution à l'Inventaire national du PCI 27
Protocole schématique d'inventaire des pratiques culturelles immatérielles 27
La documentation des acteurs du PCI à l'échelle d'un territoire 28
Le PCI dans les dispositifs d'exposition et de médiation 30
L'élaboration en amont : contenus et choix des modes de restitution 31
La place de la communauté de détenteurs associée 31
La notion de transmission à travers le PCI 32
Un support pour l'action pédagogique 33
Conclusion 34
Ressources 35
..... 35
Sites internet 35
Autour de la Convention Unesco de 2003 35
Orientations bibliographiques 36

En 2006, la France a approuvé la Convention de l'Unesco de 2003 pour la sauvegarde du PCI. En 2016, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a intégré le PCI dans la définition officielle du patrimoine.

De nouveaux objectifs muséaux

Dès la promulgation de la convention de l'Unesco, le Conseil International des Musées (ICOM), a tenu à Séoul, sa conférence générale internationale sur ce thème. En France, les associations professionnelles, la Fédération des écomusées et musées de société et l'Association des conservateurs de collections publiques se sont emparées du débat autour d'un concept fécond au sein de la communauté muséale.

Deux enjeux se sont dessinés :

1. Un premier enjeu muséologique et muséographique qui découle du statut des collections d'objets ethnologiques, de leur exposition et de leur rapport à la science.
2. Un second enjeu sur les rapports entre les projets d'identité territoriale et l'affirmation continue d'un patrimoine inscrit dans un espace dont il tire sa légitimité et qu'il légitime à son tour (Poulot, 2009).

Le PCI dans les musées concerne donc « non seulement le statut des collections, mais également leur rôle dans la cité, dans la transmission des savoirs et dans la recherche » (Calas, 2008 : 37). En ce sens, il est parfaitement pris en compte dans la « *Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société* », approuvée lors de la 38e session de la Conférence générale de l'Unesco, le 17 novembre 2015.

Le PCI, un nouvel outil pour les musées

Le PCI est donc rentré au cœur des missions muséales. La gestion des collections implique maintenant aussi de « veiller à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », selon la charte déontologique des conservateurs du patrimoine et des responsables scientifiques des musées de France.

Ce champ patrimonial devient un enjeu de taille dans le développement des musées. Il se positionne comme un outil fédérateur qui donne sens aux collections, qui place les activités de l'homme au cœur des notions traitées et qui stimule la créativité scénographique. Pour autant, il reste nettement placé du côté de la médiation auprès des publics (enquête 2018).

De la recherche scientifique à l'instauration du patrimoine matériel ou immatériel ; de la gestion à la constitution d'un savoir et de collections, le PCI souligne « *les mutations opérées depuis plusieurs décennies dans les musées d'art et traditions populaires, sous l'effet conjugué d'innovations muséographiques amorcées avant la seconde guerre mondiale, et de questionnements plus centrés sur la société contemporaine* » (Séréna-Allier, 2013).

Ainsi, le PCI propose des enjeux scientifiques et culturels auxquels doivent se confronter les musées de société dès lors qu'ils s'interrogent sur les orientations et la pertinence d'une collecte contemporaine, ou lorsqu'ils s'attachent à répondre au désir d'un patrimoine traversant la société française.

© Atelier de lissier de la Cité internationale de la tapisserie, Aubusson.

PCI et Musées : deux enquêtes en France en 2008 et 2018

A dix ans d'écart, deux enquêtes nationales ont cherché à évaluer la conception et la prise en compte du PCI par les musées et leur évolution.

La première enquête : 2008

C'est au lancement des premiers inventaires consacrés au PCI en France, en 2008, que la direction des Musées de France (ministère de la Culture) a élaboré un questionnaire, en collaboration avec la Fédération des Ecomusées et Musées de Société et la mission Ethnologie. Ce questionnaire fut largement diffusé auprès des musées de société, des écomusées et auprès de quelques musées d'art contemporain et d'histoire.

Les questions visaient :

- l'appréciation de la place réelle octroyée dans les musées à la dimension immatérielle ;
- la définition des formes très diversifiées que prend ce concept ;
- la réflexion sur la singularité d'un concept occidental du patrimoine immatériel, en évitant la transposition hasardeuse de principes culturels propres à d'autres continents.

Soixante-dix-neuf musées (soit 31,6 %) ont rempli le questionnaire sur les 250 questionnaires envoyés. Les réponses provenaient essentiellement de musées de société, territoriaux ou nationaux (MuCEM, quai Branly, château-musée de Compiègne), et deux musées territoriaux d'art contemporain.

La seconde enquête : 2018

En 2018, pour les dix ans de l'Inventaire national du PCI et la conférence française du projet IMP, le département du Pilotage de la recherche, en collaboration avec le service des Musées de France et la Fédération des Ecomusées et Musées de Société, ont conduit une nouvelle enquête.

Les questions visaient cette fois :

- la place du PCI dans les outils de gouvernance et de programmation des musées ;
- les modalités selon lesquelles le PCI est concrètement pris en compte au sein des manifestations culturelles, des projets pédagogiques et des actions de médiation des musées ;
- la réaction des publics aux projets intégrant le PCI ;
- la réalisations de projets inspirants dans des musées français, à faire connaître au reste du réseau.

L'enquête fut diffusée de novembre 2018 à janvier 2019 auprès de 400 musées de société, écomusées et musées labellisés Musées de France. Nourrie de 50 questions, (dont 10 obligatoires), elle reçut 104 réponses (soit 26 %), émanant essentiellement de musées territoriaux. Pour finir, l'enquête fut suivie d'entretiens *in situ*, au sein d'établissements ciblés à partir des réponses au questionnaire.

Musées ayant participés aux entretiens

Musée international de la Parfumerie (Grasse, 06), musée d'Angoulême et musée du Papier/Le Nil (Angoulême, 16), Cité internationale de la tapisserie (Aubusson, 23), port-musée de Douarnenez (29), musée de la Chemiserie et de l'Elégance masculine (Argenton-sur-Creuse, 36), musée d'Arudy/Maison d'Ossau (Arudy, 64), musée départemental de Seine-et-Marne (Saint-Cyr-sur-Morin, 77) et écomusée du Marais vendéen au Daviaud (La Barre-de-Monts, 85).

© Affiche du festival « Cultura viva », Maison des Mémoires, Carcassonne, Ethnopôle Garaé, 8 mars-27 avril 2019.

Définition du PCI pour les musées

Les catégories thématiques

Au plan thématique, la Convention de 2003 porte sur les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et les savoir-faire de l'artisanat traditionnel. Le texte embrasse aussi « les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés » (art. 2 Définitions).

Au sein des musées (enquête 2018), le PCI est défini par :

- les savoir-faire artisanaux (85,7% des réponses) ;
- pratiques artisanales (76,5%) ;
- les arts et traditions populaires (77,5%) ;
- les expressions orales (73,5%) ;
- les pratiques festives (66,3%) ;
- les arts du spectacle (36,7%) ;
- les musiques actuelles (32,6%).

Mais les réponses renvoient aussi à des notions non évoquées par la Convention Unesco : la **mémoire** (85%), les **archives orales** (75,5%) ou encore les **archives numériques** (22,5%). Le **folklore** (63,3%), qui a longtemps documenté les traditions ancrées, est aussi massivement cité, alors que le PCI propose un champ de réflexion plus large, stimulé et dynamisé par les transformations dues à l'adaptation à la vie contemporaine et au dialogue culturel.

Immatériel / Matériel

Depuis 2003, les cinq typologies (pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire) qualifiées d'immatérielles par l'Unesco ont été mises à l'épreuve de la discipline ethnologique et des questionnements épistémologiques et pratiques posés par la séparation artificiellement induite entre les dimensions matérielle et immatérielle. Parmi les musées (enquête 2008), certains trouvent la définition de l'Unesco peu claire : ils s'interrogent sur ce qui différencie le contexte des objets ethnographiques et le domaine propre au patrimoine immatériel, récusent la trop grande présence de l'immatériel et le flou introduit par la notion de PCI au sein des collections.

En exposant dans le même texte les pratiques et les instruments associés, la Convention amène à ré-articuler le matériel (bâti, outils, objets, etc.) et l'immatériel (gestes, savoirs, tours de main, art, rituels, discours, transmission, etc.). Les champs des savoir-faire techniques de l'artisanat traditionnel, sujet classique de la technologie culturelle (élevage, pêche, tissage, bâti, facture instrumentale, etc.), sont naturellement plus propices à cette convergence : techniques liées à des matériaux spécifiques (bois, verre, métal, cuir et végétal, etc.), techniques agricoles ou du bâti, savoir-faire du goût, pratiques maritimes et halieutiques, artistiques, textiles et vestimentaires, etc.

Cette présence des objets, dans un instrument portant sur le PCI, a été relevée déjà comme inévitable :

« L'antinomie fondatrice, revendiquée d'ailleurs comme un véritable outil heuristique, consiste, alors, dans l'exigence de raccorder cette logique symbolique à des indices concrets ou à des traces matérielles, qui puissent simultanément figer, conserver, rendre explicite et transmissible la fluidité " immatérielle " des biens identifiés comme patrimoine de l'humanité. »
(Ciarcia, 2006 : 5).

La fiche-type pour l'inventaire du PCI en France prévoit un champ pour décrire les « éléments matériels liés à la pratique » : patrimoine bâti ; objets, outils, matériaux supports (partie I.7.). Les éléments matériels ainsi pris en compte y sont les corrélats d'une action individuelle et collective, qui replace dans un contexte particulier le geste qui anime l'objet et la chaîne opératoire qui lui donne son sens : Qui sont ses producteurs ? Comment sont-ils organisés ? Quelle représentation se font-ils de leurs savoir-faire ? Quelle conscience ont-ils de sa fragilité ? Quel sens donnent-ils à sa transmission ?

Les critères d’éligibilité au PCI

Les rapports annuels d’activités du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI établissent les critères de définition des pratiques culturelles immatérielles selon l’Unesco :

- vivantes, non figées et constamment recréées par les communautés ;
- transmises de génération en génération ;
- propices au développement durable ;
- conformes aux instruments internationaux sur les droits de l’homme ;
- favorables à la diversité culturelle, au dialogue et au respect mutuel ;
- étrangères à toute notion de conflit, de guerre ou de violence, entre êtres humains et entre êtres humains et animaux.

© Salle du musée de la Chemiserie et de l'Elégance masculine, Argenton-sur-Creuse, Musée de la Chemiserie

Le PCI pour quels musées ?

L'idée selon laquelle les musées ont peu à dire sur l'immatériel est démentie par les collections des musées de société et par les activités des musées qui prennent en compte la dimension symbolique, sociale et anthropologique des objets collectés.

Selon les enquêtes de 2008 et 2018, le PCI intéresse une grande variété d'établissements :

1. De par leur **typologie** : musées d'ethnologie, d'arts et traditions populaires, musées de la vie rurale (devenus musées de société), musées d'histoire, musées des beaux-arts à collections ethnographiques (y compris extra-européennes), musées de sites industriels, écomusées, etc.
2. Et par leurs **objectifs** : musées liés à la reconnaissance de pratiques par l'Unesco (compagnonnage, tapisserie d'Aubusson, dentelle au point d'Alençon, parfumerie à Grasse, cités de la gastronomie, etc.), musées valorisant un territoire ou des savoir-faire et pratiques précis, etc. Certains d'entre eux sont également reconnus Musées de France.

Les musées de société

La catégorie « musées de société » s'est forgée au sein de la direction des Musées de France en 1991, pour regrouper les musées d'ethnologie et les musées d'arts et traditions populaires, les musées techniques et industriels, les musées de site et de plein air, les musées maritimes et enfin les écomusées.

Caractérisés par une désacralisation de l'objet, ils ont tous en commun d'être attachés à un territoire, dont ils valorisent l'ensemble des expressions culturelles et dont ils offrent une lecture à leurs publics. On parle dans d'autres pays de « musées de civilisation ».

Traitant souvent de front les thèmes des coutumes, des modes de savoir-faire, des représentations et des gestes, les musées de société ont un lien direct avec le PCI. Ils revendiquent en général la place de l'homme au sein des collections : « *Le point focal du musée n'est plus l'artefact, mais l'Homme dans sa plénitude*. » (Jadé, 2006 : 191 ; citée par Calas, 2008).

Les écomusées

D'après l'enquête de 2018, ces musées s'avèrent très intéressés par le PCI. Apparu en France en 1971, dans le cadre de la mise en place des Parcs naturels régionaux, le terme « écomusée » reconnaît l'outil de connaissance de l'espace et du « projet de vie » d'une population :

> « L'écomusée est un musée éclaté, interdisciplinaire, démontrant l'homme dans le temps et dans l'espace, dans son environnement naturel et culturel, invitant la totalité d'une population à participer à son propre développement par divers moyens d'expression basés essentiellement sur la réalité des sites, des édifices, des objets, choses réelles plus parlantes que les mots ou les images qui envahissent notre vie »
> *(IXe conférence du Conseil international des Musées).*

Illustrant les liens étroits d'une communauté d'habitants avec l'environnement, les ressources naturelles et la technique agricole, artisanale, manufacturière ou industrielle, l'écomusée revendique :

> « la double qualité de conservatoire du patrimoine naturel et culturel des populations concernées et de laboratoire puisqu'il est à la fois matière à études théoriques et pratiques, et acteur de ces études »
> *(Poulot, 2009).*

Les écomusées possèdent deux catégories d'objets : les objets documents et les objets de mémoire. Les premiers témoignent d'une culture disparue tandis que les seconds assurent une présence continuée de ceux qui les ont produits, (Davallon, 2002 : 169).

Musées d'histoire ou de territoire

De nombreux musées d'histoire ou de territoire traitent aussi de thématiques très liées au patrimoine immatériel. L'usage et l'utilité des objets y sont décrits. Dans ce discours, l'objet prend son sens, retrouve une fonction et une symbolique.

Les musées de beaux-arts

Cette catégorie de musées qui présente essentiellement des œuvres pour leur beauté intrinsèque, semblent les plus éloignés de la notion de PCI :

« Cette autosuffisance d'une œuvre pour elle-même dessine une sorte de ligne de démarcation entre les musées d'art et les musées où l'on trouvera plus souvent du patrimoine immatériel. Dans ce second type de musées, les objets présentés se suffisent rarement à eux-mêmes, mais doivent être expliqués, commentés, mis en contexte. »
(Devanthery, 2018 : 178-179).

Pourtant, certains peuvent conserver aussi des collections à caractère ethnologique. Au sein des musées d'art contemporain, enfin, la notion d'immatériel est très souvent intégrée, depuis les années 1960, au processus même de certaines formes de création contemporaines.

© Atelier d'élaboration de nœuds de marins, Port-musée de Douarnenez.

Des valeurs fondamentalement opératives

Au sein des musées, l'immatériel ne peut se circonscrire à ces trois types d'actions :

> *« celui visant à reconstituer les parties disparues d'un objet ; celui cherchant à retrouver des gestes artisanaux et enfin celui qui s'intéresse à comprendre et à reconstituer des mouvements et des attitudes de rituels* » (Dévanthery, 2017 : 123).

Quelle différence avec la définition du patrimoine ethnologique qui devait présider à l'instauration du Conseil et de la mission du Patrimoine ethnologique en 1980 ?

« Le patrimoine ethnologique d'un pays comprend les modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes qui le composent, leurs savoirs, leur représentation du monde et, de façon générale, les éléments qui fondent l'identité de chaque groupe social et le différencient des autres. On y inclura donc : des agents : individus, groupes sociaux, institutions ; des biens matériels ou immatériels, œuvres virtuelles ou réalisées ; des savoirs organisés ; techniques, symboliques (magiques, religieux, ludiques), sociaux (étiquette, traditions de groupe), esthétiques ; des moyens de communication : langues, parlers, systèmes de signes » *(Benzaïd, 1979 : 27).*

La différence réside donc dans les valeurs opératives invoquées. Les enjeux liés au PCI et les réponses apportées par sa sauvegarde questionnent tous les notions d'inclusivité, de respect de la diversité culturelle et de participativité. Par ses pratiques, le patrimoine culturel immatériel est :

- fondé sur les communautés ;
- traditionnel, contemporain et vivant à la fois ;
- inclusif et représentatif.

Valoriser un patrimoine vivant

En conformité avec l'Unesco, un projet muséal doit fondamentalement témoigner du suivi de l'évolution de processus vivants de savoir-faire propres à une communauté. Les savoirs immatériels perdus n'intéressent pas les contributeurs des inventaires du patrimoine immatériel : ces derniers prennent en compte les traditions vivantes et les gestes encore réalisés.

Mettre les communautés au cœur de la politique culturelle

La Convention de 2003 vise une forme spécifique de pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Les communautés et les praticiens sont valorisés au premier chef dans leur pratique culturelle contemporaine, avant même les experts, associés comme médiateurs ou facilitateurs :

> « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes, en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ; (…) seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect naturel entre communautés, groupes et individus et d'un développement durable. » *(art. 2 Définitions).*

L'implication des individus et des groupes directement porteurs d'un patrimoine culturel immatériel et détenteurs de ces pratiques et savoir-faire est la condition première de la sauvegarde de ce patrimoine. Selon les enquêtes de 2008 et 2018, cette composante, pourtant à la source même de la désignation d'une pratique culturelle comme relevant du PCI, n'est pas encore assez prise en compte au sein des musées.

Contribuer à la sauvegarde par la transmission

Selon un sondage IPSOS réalisé en 2001, les Français considèrent important, dans leur grande majorité (95 %), de « *préserver et de mettre en valeur le patrimoine rural, afin d'assurer la transmission d'une identité aux générations futures, de préserver un cadre de vie commun et d'aider au développement d'activités économiques, sociales ou culturelles des différents territoires* ». Appliqué à un secteur d'activités donné, tel est l'enjeu de la convention de 2003.

Les projets s'y référant doivent s'inscrire dans la sauvegarde d'une forme vivante de patrimoine, en contribuant, autant que faire se peut, à sa recréation continue et à sa transmission

aux générations futures. Au cœur de la gestion des collections, le travail d'inventaire est déjà en soi un moyen de protéger et de conserver les coutumes et savoir-faire, à l'instar du travail d'identification des traditions et de leur documentation. Mais les travaux d'inventaire et de recensement du patrimoine immatériel n'ont pas pour but de protéger des objets ou traditions devenus uniques : « *Le recensement ne constitue cependant qu'une première étape, les traditions et savoir-faire devant ensuite être rendus plus accessibles et, surtout, transmis.* » (Dévanthery, 2018 : 178).

Les biens matériels, dont les objets fabriqués et manufacturés, n'existeraient pas sans le savoir-faire humain qui a permis de les réaliser. Cet ensemble de connaissances et de compétences implique des apprentissages intellectuels et pratiques : « *à partir d'un certain degré de maîtrise, le savoir théorique se fond dans un savoir instinctif, dans une intelligence des gestes* » (Devanthery, 2018 : 177). Au sein des musées, les projets d'exposition et de médiation visant à faire connaître à la fois ces savoirs et leurs détenteurs contribuent à la sauvegarde du PCI.

© La salle du musée de Mayotte consacrée au PCII, 20 mai 2017, Jean-Pierre Dalbéra

Le PCI, quel sens pour les musées ?

« L'objet, contrairement aux œuvres des beaux-arts, ne porte pas de message, mais il est le support d'une signification que le PCI éclaire, explique et projette. » Annie Josse.

La place de l'humain

Les musées ont dans leur quasi-totalité souligné le lien créé entre les collections d'objets et les visiteurs suite au recours aux valeurs véhiculées par le PCI (enquête 2018) : renforcement du sentiment d'identité, participation des habitants (souvent par voie d'enquêtes) et remise de l'homme au centre du processus de patrimonialisation avec des notions « d'inclusivité » et de co-construction. Le PCI donne du sens aux collections, ouvre un espace de dialogue, désacralise les collections pour les rendre vivantes et réduit les jeux de hiérarchie.

Dans la conception des projets muséaux, la réponse consiste, d'une part, à traquer l'absence des communautés créatrices des biens exposés ; d'autre part, à tisser ce lien avec/vers les habitants eux-mêmes, qui peuvent être soit dépositaires de collections liées au patrimoine immatériel, soit membres actifs dans la collecte de données (inventaires, enquêtes, etc.). Leur quotidien s'y trouve valorisé et leur culture acquiert une plus grande légitimité au sein du musée, par un phénomène d'appropriation.

L'ancrage territorial

La place de l'ethnologie dans les projets culturels marque la mise en valeur du patrimoine immatériel et son rapport aux musées par l'élaboration de « territoires de projets ».

De plus en plus nombreux et diversifiés depuis les années 2000 en voici quelques exemples :

- le programme de développement rural de la Corse 2007-2013 ;

- territoire de projet du Pays de Vichy-Auvergne, soutenu par le Conseil économique et social régional Rhône-Alpes ;
- projet de territoire « Pays basque 2020 » ;
- l'opération « Les archives du sensible » du Parc naturel régional de la Narbonnaise créé en 2003 ;
- les inventaires du patrimoine culturel immatériel du Pays Vidourle Camargue ou du Centre Ouest Bretagne…

Dans ces dispositifs de développement territorial hérités de la loi pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1995), le patrimoine occupe une place non négligeable : « *Des constructions identitaires réinventées sont passées de l'espace des Parcs et des écomusées au cadre fourni par les "territoires de projet"*. » (Poulot, 2009). La construction territoriale, volontiers portée par les communautés du PCI, repose souvent sur la sauvegarde des langues régionales, des traditions, des pratiques, des savoirs et des savoir-faire.

Le PCI est une notion sociétale, mais aussi politique, voire stratégique, pour les communautés et pour les entités publiques. En accueillant ce champ patrimonial, les musées se placent dans cette interaction État / communautés / individus. Le PCI peut contribuer à ancrer l'existence d'un musée sur un territoire.

Le questionnement des sociétés contemporaines

Pour certains musées (enquête de 2018), les enjeux descriptif et actif du PCI peuvent mettre les présentations muséographiques et le discours de l'institution en phase avec les multiples problématiques sociales de notre époque, toujours en mutation.

Les rapports d'héritage et les expressions mémorielles complexes que les visiteurs d'un musée de société entretiennent avec un patrimoine ethnographique régional peuvent permettre, grâce aux valeurs du PCI, de définir les axes scientifiques et culturels d'un parcours permanent ou d'une exposition temporaire. Ces orientations peuvent s'organiser autour des usages contemporains de l'histoire ou de la mémoire et du territoire, en touchant aussi bien aux activités économiques, aux mutations sociales qu'aux revendications culturelles des habitants d'un territoire.

Loin d'un discours d'autorité, aborder le PCI peut permettre de partager des interrogations au cœur de la société, à la croisée du soi et de l'autre, du proche et du lointain, mais aussi de faire comprendre comment la culture locale, exprimée à travers des pratiques et des savoir-faire nécessairement mis en tension par l'évolution sociétale et économique, imprime sa marque ou façonne les représentations mentales.

Re-contextualisées par le PCI, les collections d'objets ethnographiques peuvent donner une lisibilité à des réalités sociales locales et actuelles et ouvrir sur une lecture critique de la mémoire collective d'un territoire donné.

Cela rejoint le sens d'une partie des échanges des Rencontres de Maison Rouge de 2018 :

- « Quelle actualité pour les musées de société ? », Saint-Jean-du-Gard, musée des Vallées cévenoles, 16-17 novembre 2018).

© Programme scientifique et culturel du musée d'Arudy, vallée d'Ossau, 2018.

Le PCI dans les outils de gouvernance et de programmation

Les outils interrogés recouvrent les projets scientifiques et culturels, les programmes culturels et éducatifs et les rapports d'activité des musées.

Le projet scientifique et culturel (PSC)

Les PSC des musées ont pour la moitié déjà choisis en ligne directrice ou de façon ponctuelle le PCI. Les **objectifs** poursuivis sont multiples : ouvrir le musée aux habitants, montrer la continuité des pratiques, rendre des objets plus vivants, surtout pour le jeune public (notion récurrente de « dynamisme »), penser le patrimoine de manière plus globale, proposer une nouvelle approche patrimoniale et muséographique, faire prendre conscience de la diversité culturelle et de la biodiversité, réduire la distance entre objet et visiteur, etc.

Les musées qui n'ont pas intégré le PCI dans leur PSC actuel ont, presque tous (90 %), estimé pertinent de le faire lors de la rédaction du prochain PSC.

Modes d'intégration du PCI dans le plan-type indicatif d'un PSC

Source : *Le projet scientifique et culturel dans les musées de France*, Direction générale des patrimoines > Service des musées de France, juin 2020. En ligne : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Construire-un-musee/Creer-un-musee/Le-projet-scientifique-et-culturel-d-un-musee-de-France

Le programme culturel et éducatif

Dans la programmation culturelle et pédagogique des musées, l'intégration du PCI peut prendre des modalités variées et non exclusives (enquête 2018) :

- expositions temporaires ;
- collectes de témoignages ou d'objets ;
- animations, démonstrations et ateliers de pratiques ;
- créations artistiques et résidences d'artistes ;
- conférences et rencontres ;
- visites guidées par des détenteurs de traditions, visites à deux voix, visites expérientielles ou sensorielles ;
- représentations de spectacle vivant, pratiques contées, théâtrales ou chorégraphiques ;
- explorations urbaines.

Lors des événements nationaux (Journées européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, Journées européennes des Métiers d'art, Rendez-vous au jardin, etc.), les démonstrations et ateliers animés par des porteurs de savoir-faire sont les principales formes d'expression du PCI (enquête 2018).

© Vannerie en Bretagne, panier mayun, PCI Lab

Une gestion des collections en lien avec le PCI

Au sein des musées, les responsables s'accordent sur le caractère indissociable du patrimoine matériel et immatériel. Le PCI aide à contextualiser les collections par plusieurs biais : notion de « vécu de l'objet », mise en valeur du geste, souvenir de gestes du passé, compréhension du contexte de production et des conditions de travail, documentation des objets conservés en réserve.

Le processus semble moins complexe pour les gestes liés au maniement des outils, du fait de leur relative stabilité jusqu'au XIXe siècle. Mais restituer les pratiques immatérielles à partir de collections d'objets est une démarche délicate, de par des vestiges et informations souvent lacunaires, résiduels et aléatoires quand la collecte est décontextualisée :

> « Si rien n'a permis d'en garder la mémoire, et que le temps passant, les structures sociales, les croyances religieuses, les fêtes et les outils se sont transformés, cet ensemble d'informations culturelles est très difficile à restituer. Les traditions orales, l'humour, les relations sociales, la gestuelle d'un sacrifice ou tout simplement de la vie quotidienne sont ainsi perdus » *(Devanthery, 2017 : 124).*

L'usage des outils documentaires du PCI

Plusieurs outils mentionnés infra permettent de contextualiser une partie des objets ethnographiques conservés dans les musées, en ce qu'ils décrivent les pratiques reconnues comme PCI en France. Quoique très majoritairement accessibles en ligne, ils restent pourtant

méconnus du réseau des musées français, d'après l'enquête menée en 2018. Lorsqu'ils sont connus, les liens techniques entre ces ressources spécialisées et les bases documentaires des musées sont quasi inexistants.

La faible formation au PCI au sein des musées en est peut-être aujourd'hui la cause : 80 % des musées n'ont aucun personnel formé au PCI, dans leur parcours initial ou en formation continue. Pourtant, plus de 70 % en expriment le souhait (enquête 2018) et ils sont vivement incités à profiter d'une offre de formation spécialisée (voir les formations dans ressource).

Les outils de recensement des pratiques culturelles immatérielles en France reposent sur le caractère obligatoire de la démarche d'inventaire dans tous les pays ayant ratifié la convention de 2003 : « *Il appartient à chaque État partie (…) d'identifier et de définir les différents éléments du PCI présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes* » (art. 11). Ce processus d'inventaire est fondamental pour la sauvegarde.

Répertoire des inventaires du PCI

Lancé en août 2007, ce répertoire du ministère de la Culture compile les inventaires existants sur le PCI à l'échelle d'un territoire et les inventaires spécialisés d'intérêt national. Il recense 39 ressources (publications, projets, bases, sites, etc.) et peut être mis à jour et enrichi sur proposition auprès du département Recherche, Valorisation, PCI.

Inventaire national du PCI en France

Lancé en mars 2008, l'Inventaire national est tenu et publié en ligne par le ministère de la Culture. Inspiré des outils mis en œuvre par l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel de l'université Laval à Québec, l'entreprise a mobilisé dès l'origine quatre partenaires (Société d'encouragement des Métiers d'art, Institut occitan, Centre des musiques traditionnelles de Corse, LAHIC). Le profil des contributeurs et rédacteurs des fiches s'est considérablement élargi en dix ans.

Les porteurs de projet (individus, associations, fédérations, collectivités territoriales et leurs services culturels, etc.) sont accompagnés dans la constitution des éléments jusqu'à leur soumission au Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI).

Riche de 500 fiches, l'outil national, composé de 7 rubriques thématiques, accueille environ quarante nouvelles fiches par an. Les domaines les plus représentés aujourd'hui sont les jeux et sports traditionnels (35 % des fiches), les savoir-faire artisanaux (23 %) et les pratiques festives et rituelles (10 %).

L'Inventaire national du PCI en France est publié :

- en fichiers PDF à télécharger, sur le site ministériel « **Patrimoine culturel immatériel** » ;
- au format base de données, sur la plate-forme collaborative **PCI Lab**, offrant de plus de modalités de recherche (mots-clés, thèmes et cartes interactives) et de contribution libre (technologies wiki).

Inventaires territoriaux

À ces outils nationaux s'ajoutent les réalisations territoriales, à l'initiative d'**ethnopôles** labellisés du ministère de la Culture, d'associations spécialisées et d'ONG accréditées par l'Unesco (listées en ligne ici).

Par exemple :

- La base de données Son d'Aquí du patrimoine culturel immatériel de l'Aquitaine (InOc)
- La base Dastumedia du patrimoine oral et musical de Bretagne (Dastum)

Dossiers de candidature UNESCO

En 2018, 17 candidatures sont reconnues par l'Unesco par inscription sur la Liste de sauvegarde ou, essentiellement, sur la Liste représentative du PCI de l'humanité. Les dossiers associés, accessibles en ligne, comportent le dossier de candidature, incluant le plan de sauvegarde de l'élément, une dizaine de photographies, un film spécifique et les témoignages de consentement rassemblés.

- Lien vers la sélection « France » des listes Unesco

Des supports propres à documenter l'immatériel

D'après l'enquête menée en 2008, les sources de restitution de l'immatériel les plus souvent citées par les musées sont l'image (les cartes postales par exemple), le son (paysages sonores, tels les bruits de machines, par exemple), la musique ou encore des archives (programmes, menus, etc.) liés à l'expression de la vie quotidienne :

> « Si le patrimoine immatériel en tant que tel ne peut faire l'objet d'une collection, ses artefacts le peuvent, tout comme peuvent aussi être réunis les travaux visant à le documenter, à en retracer l'histoire et les raisons, à en enregistrer les gestes et les occasions. » *(Dévanthery, 2018 : 178).*

La convention Unesco de 2003 est perçue comme bénéfique, surtout vis-à-vis des objets issus de sociétés de tradition orale. Elle confère une reconnaissance, un statut, voire une protection juridique aux collections d'enregistrements audiovisuels ou filmiques, aux fonds photographiques, aux carnets d'enquête ou aux documents d'analyse de terrains ethnographiques qui fixent des pratiques chantées, chorégraphiques ou des savoir-faire.

Souvent disparates, ces supports sont difficiles à cerner et fragiles, parfois même négligés dans les musées et ne sont pour la plupart du temps non portés au registre d'inventaire (sauf exception avec le MuCEM et le Musée dauphinois dans l'enquête de 2008).

Des dispositifs normalisés de gestion archivistique et documentaire (enregistrement, cotation et inventaire selon les normes en vigueur pour chaque catégorie, conditionnement en matériaux de conservation préventive, numérisation, intégration aux bases documentaires) doivent s'étendre à ces supports matériels spécifiques du musée, du fait de leur apport au patrimoine immatériel.

Cette démarche peut amener à renforcer la formation (initiale ou continue) des personnels affectés à la gestion des collections et/ou à la documentation du musée ou de la collectivité territoriale. Il est aussi intéressant d'élaborer un partenariat avec les services d'archives, municipales ou départementales, pour un apport en ingénierie technique (techniques d'inventaire, de numérisation et de stockage à long terme), voire une mutualisation des moyens, en rapport avec l'évolution des technologies.

Les acquisitions en lien avec le PCI

Au sein des musées, l'actualisation des collectes passées est très exceptionnelle (enquête 2008). Au plan de l'organisation matérielle, seuls les musées dotés de moyens humains et scientifiques suffisants semblent pouvoir conduire des programmes de recherche, éventuellement inscrits au PSC du musée, incluant la collecte d'objets contemporains. Ces programmes de recherches sont conduit en partenariat avec des unités de recherches spécialisées (Université, CNRS) ou grâce à l'insertion dans des infrastructures de projet liées aux Programmes d'investissement d'avenir (PIA).

Les grands musées de société ou de civilisation peuvent fournir en ce domaine une méthodologie éprouvée. Les matériaux du terrain constituant, de longue date, les ressources patrimoniales de l'institution.

La connexion avec le PCI, au sens de l'Unesco, n'est toutefois avérée que si les communautés de détenteurs, l'insertion de ces objets dans un processus et les modalités de transmission et de sauvegarde des pratiques associées, ont tous été documentés de façon contemporaine et s'ils sont restitués, d'une quelconque façon, dans les dispositifs de démonstration des objets en question au public.

©Atelier de danse traditionnelle, Carcassonne, 2019, thnopôle Garaé.

Les musées, acteurs de la sauvegarde du PCI

Le rôle que peuvent jouer les institutions patrimoniales, dont les musées, dans la sauvegarde du PCI est décrit au travers de deux articles des Directives opérationnelles de la Convention de 2003.

Premier article

« **Art. 109**. Les instituts de recherche, centres d'expertise, musées, archives, bibliothèques, centres de documentation et entités analogues jouent un rôle important dans la collecte, la documentation, l'archivage et la conservation des données sur le patrimoine culturel immatériel ainsi que dans l'apport d'informations et la sensibilisation à son importance. Afin de renforcer leur fonction de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel, ces entités sont encouragées à :

(a) impliquer les praticiens et les détenteurs du patrimoine culturel immatériel lorsqu'elles organisent des expositions, des conférences, des séminaires, des débats et des formations sur leur patrimoine ;

(b) introduire et développer des démarches participatives pour présenter le patrimoine culturel immatériel comme un patrimoine vivant, en constante évolution ;

(c) mettre l'accent sur la recréation et la transmission continues des savoirs et savoir-faire nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, plutôt que sur les objets qui y sont associés ;

(d) utiliser, le cas échéant, les technologies de l'information et de la communication pour faire connaître la signification et la valeur du patrimoine culturel immatériel ;

(e) impliquer les praticiens et les détenteurs dans leur gestion en mettant en place des systèmes participatifs pour le développement local. »

Second article - l'échelon international

« **Art. 118**. Le Comité [intergouvernemental de sauvegarde du PCI] tient à jour et publie chaque année la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et un Registre de programmes, projets et activités reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention. Pour assurer une meilleure visibilité du patrimoine culturel immatériel et faire prendre davantage conscience de son importance aux niveaux local, national et international, le Comité encourage et soutient la plus large diffusion possible des Listes à travers des moyens formels et non formels, notamment par :

(a) les écoles, dont celles appartenant au Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO ;

(b) les centres communautaires, musées, archives, bibliothèques et entités analogues ;

(c) les universités, centres d'expertise et instituts de recherche ;

(d) tous les types de médias, y compris le site Internet de l'UNESCO. »

- Lien vers les Directives opérationnelles

Le cadre global de résultats pour la Convention de 2003 intègre d'ailleurs, depuis juin 2018, l'activité des musées dans les critères d'appréciation de la mise en œuvre de la convention :

- Capacités institutionnelles et humaines : « 1.5. Les centres culturels, les centres d'expertise, les instituts de recherche, les musées, les archives, les bibliothèques, etc., contribuent à la sauvegarde et à la gestion du PCI. »
- Engagement des communautés, groupes et individus et d'autres parties prenants : « 22.2. Il existe un environnement propice pour les ONG, et d'autres organisations de la société civile pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI. »
- Engagement international : « 25.2. Les réseaux internationaux sont favorisés parmi les communautés, groupes et individus, les ONG, les experts, les centres d'expertise et les instituts de recherche actifs dans le domaine du PCI. »

- Lien vers le Cadre global de résultats

La politique du patrimoine immatériel « *s'exerce de la posture documentaire à la posture participative, passant de l'inventaire stricto sensu à la construction de dispositifs permettant l'analyse de la caractérisation patrimoniale* » (Poulot, 2009).

De fait, la Convention de 2003 envisage la sauvegarde du PCI dans l'acception très large « des mesures visant à assurer la vitalité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification,

la documentation, la recherche, la présentation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non-formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects du patrimoine » (art. 13).

La contribution à l'Inventaire national du PCI

Au cours de la décennie 1980, deux anthropologues français insistaient déjà sur l'impératif que les objets étudiés (fêtes, pratiques, manifestations ...) ne soient « *plus traités comme des survivances de faits anciens qui se seraient abâtardis, mais au contraire comme l'expression contemporaine de représentations conflictuelles des identités (...) et des groupes sociaux qui l'investissent* » (Cuisenier et Segalen, 1986 : 87). Au sein des musées, il s'agit moins d'analyser l'objet conservé comme patrimoine, que de le reconnaître comme le signe ou le symbole d'un ou plusieurs groupes sociaux, qui le font exister comme patrimoine à sauvegarder et transmettre. C'est la représentativité des artefacts et des enregistrements (conservés et/ou exposés) par rapport à un ensemble d'acteurs et à certaines manifestations qu'il s'agit d'abord de considérer.

Contribuer à l'Inventaire national du PCI, à partir de la nature et des types d'artefacts conservés, peut être, pour les musées, un mode d'approche des pratiques culturelles immatérielles. « *L'élaboration et la mise à jour des inventaires sont un processus continu visant à assurer l'identification en vue de garantir la transmission du PCI* » (Convention, art. 1).

L'Inventaire du PCI en France s'adosse, depuis son origine en 2008, à des structures institutionnelles, chargés d'expertise et de validation, afin de discerner, au sein des pratiques vivantes, celles qui relèvent d'une revitalisation artificielle de celles qui, sous des dehors parfois commerciaux ou folklorisants, sont révélatrices de réels espaces d'expression et de production de pratiques anciennes renouvelées. Pôles d'excellente en ethnologie appliquée, les Ethnopôles labellisés par le ministère de la Culture peuvent aider les établissements sur ce point.

La fiche-type en vigueur pour décrire les éléments du PCI en France, et son vade-mecum associé sont accessibles en ligne et à disposition du réseau des musées, après concertation avec le département Recherche, Valorisation, PCI (DRVPCI) qui pilote la mise en œuvre de la Convention.

Comme l'ont déjà fait le musée du Commerce rural et des Traditions trégoroises (Berhet, 22) pour les jeux nautiques en Bretagne (2012) et le musée de l'Archerie et du Valois (Crépy-en-Valois, 60) pour le tir Beursault et le bouquet provincial (2013), les musées territoriaux (publics ou associatifs) peuvent aussi se porter candidats à l'appel à projets annuel pour l'enrichissement de l'Inventaire du PCI en France (DRVPCI).

Protocole schématique d'inventaire des pratiques culturelles immatérielles

Sur un territoire donné, les **principales composantes** à observer sont les suivantes :

- détenteurs des savoir-faire et des pratiques ;

- pratiques culturelles et traditions vivantes ;
- localisation géographique et cadre paysager ;
- spécificités éventuelles du bâti ;
- contenants, outils, machines, artefacts ;
- modalités d'apprentissage et de formation (famille, cadres informels, systèmes éducatifs, filières spécialisées…) ;
- modes de valorisation et de sauvegarde, passés, présents et à venir.

La méthode se décompose ensuite en plusieurs étapes :

- définition des composantes à observer ;
- identification des membres de la communauté et sensibilisation à la notion d'inventaire ;
- mise en œuvre de l'enquête : réunions collectives, entretiens, visites, ateliers pratiques ;
- organisation des résultats, recherche de documentation textuelle, photographique et audiovisuelle complémentaire, et rédaction de la fiche ;
- recommandations et perspectives.

La méthode d'observation et d'analyse du PCI prend en compte les acteurs, la conduite et le résultat d'une pratique ou d'une technique, sous trois angles :

1. analyse des phénomènes sociaux et culturels (étude de la communauté associée, de ses pratiques sociales, avec une dimension plus anthropologique plus qu'historique, archivistique ou bibliographique) ;
2. dialectique des rapports mutuels, appliquée d'abord aux notions de transmission et de sauvegarde ;
3. collecte et analyse des processus techniques (description, photographies, films).

L'inscription d'éléments à l'Inventaire national n'entraîne aucune protection juridique spécifique. Il s'agit d'une reconnaissance, marquée par l'attribution de l'emblème « **Patrimoine culturel immatériel en France** », d'une visibilité donnée à certaines pratiques culturelles par la mise en ligne d'une étude détaillée spécifique et d'une réflexion sur leurs modalités de transmission et de sauvegarde à un moment donné, débouchant parfois sur la prise de conscience de la viabilité de ce phénomène culturel.

La documentation des acteurs du PCI à l'échelle d'un territoire

Les actions de médiation proposées par les musées contribuent aussi à la sauvegarde du PCI si elles stimulent « *l'intérêt général du public et celui, spécifique, des communautés pour un travail et ses représentations, pour des savoir-faire et des pratiques, des habitudes* » (Poulot, 2009). Elles légitiment en outre la conservation et la mise en valeur du patrimoine, en tout ou partie immatériel, par l'établissement.

Ces dispositifs de médiation donnent volontiers la parole, soit aux détenteurs même de pratiques vivantes (enquête 2018), qui donnent une lecture parfois personnelle des constructions de l'identité et des traditions, soit aux représentants d'entreprises locales historiques, détentrices de savoir-faire, afin de promouvoir des techniques devenues rares.

Ce peut être l'occasion de procéder, auprès de ces porteurs de PCI, à la collecte d'entretiens oraux, à l'enregistrement de récits de vie, utiles en l'absence de traces écrites, sur l'organisation sociale ou les métiers associés à des savoir-faire en situation de fragilité économique. Ces questionnements, souvent doublés d'une collecte de témoignages audiovisuels, d'objets et de documents, peuvent être conduits soit directement par l'équipe du musée (parfois avec l'aide de prestataires), soit en lien avec des unités de recherche spécialisées, situées sur le territoire. Ils peuvent aussi appeler à recourir à des méthodes participatives. Les petites structures et les musées associatifs, par manque de moyens, sont souvent conduits à déléguer au milieu associatif la réalisation de ces enquêtes.

Quelle que soit la modalité de mise en œuvre retenue, il y aurait intérêt, dans la préparation de ces entretiens, à s'inspirer des questionnements thématiques de la fiche-type d'inventaire du PCI, mentionnée supra.

Cette approche permet de décliner les points de vue, d'en objectiver les logiques et surtout de partager « ce qui fait patrimoine immatériel » sur un territoire aujourd'hui. Elle rend également compte des représentations mentales produites par la société et révèlent les processus d'élaboration et d'expression des sentiments d'appartenance des individus à des communautés particulières.

Donner la parole aux représentants des communautés du PCI met aussi en lumière les problématiques économiques, sociales et culturelles qui rassemblent ou opposent les individus au sein d'une société donnée. Ce chantier, à la fois scientifique et technique, fondé sur une démarche de type ethnologique, peut ensuite faire l'objet de restitutions au public (illustrations d'un parcours d'exposition, conférences/projections, avec débats).

Au gré des compétences et des savoirs représentés par ces détenteurs, de nouvelles thématiques peuvent être abordées de la sorte, au sein du musée, puis problématisées, mises en perspective, avant d'être patrimonialisées : moyen légitime de refléter la société qui vit et travaille sur un territoire et construit des manières de faire originales et spécifiques.

L'intérêt des musées d'objets est donc de s'ouvrir à ces multiples discours de la mémoire et rapports aux pratiques immatérielles.

© Dispositifs olfactifs du parcours permanent, Musée international de la parfumerie, Grasse.

Le PCI dans les dispositifs d'exposition et de médiation

Le Patrimoine Culturel Immatériel pose des problématiques spécifiques dans la conception muséographique des espaces d'exposition et dans l'élaboration des actions de médiation associées :

Comment incarner l'immatérialité des pratiques ? Comment être au plus près de la lettre de la convention de 2003 en véhiculant les principes constitutifs du champ patrimonial (pratiques vivantes, communautés de détenteurs, apprentissage et transmission, créativité) ?

Exposer des gestes, des techniques ou des savoir-faire pour la démonstration du processus en soi, ou faire reproduire ce processus, en totalité ou de façon séquentielle, par le public, dans une démarche participative et immersive, ne répondent pas complètement aux enjeux du PCI, au sens de l'Unesco.

Dans une démarche réflexive plus poussée, ancrée dans le présent, il s'agit, à partir d'artefacts matériels, de faire découvrir des porteurs de traditions vivantes et d'aborder la notion de viabilité de ces pratiques dans la société d'aujourd'hui.

Des projets expérimentaux cherchant à concilier la prise en compte des notions véhiculées par la convention et la conception de modes de restitution attractifs et didactiques sont apparus ces dernières années avec par exemple :

- Sortez des clichés. Le PCI vu par les musées de société, FEMS, 2013
- Découvrez l'(extra)ordinaire quotidien. Le PCI en Aquitaine, musée d'Ethnographie de l'université de Bordeaux, 2015,).

L’élaboration en amont : contenus et choix des modes de restitution

Résultant d’un travail de recherche appliquée en amont, le parcours muséographique, permanent ou temporaire, gagnera à s’inspirer des questionnements et des méthodes proposés par la fiche d’inventaire du PCI (cf. partie 8) :

- s’intéresser à l’approvisionnement des matériaux et à la fabrication des éléments (pour une fête), à la facture instrumentale (pour une musique ou une danse), à l’environnement naturel, géologique, végétal ou animal (pour une pratique agropastorale ou culinaire), aux rituels, au système économique ou juridique contemporain, qui peut venir menacer la pérennité de l'élément lui-même ;
- collecter les termes en langue vernaculaire et les termes de métier ;
- conduire des enquêtes de terrain préalables auprès des détenteurs des pratiques ;
- collecter de témoignages archivistiques, photographiques ou audiovisuels, encadrés par les instruments juridiques adaptés (conventions de dépôt, de cession de droits, etc.)…

En aval, la restitution des pratiques immatérielles requiert des moyens scénographiques relativement traditionnels, mais riches et diversifiés : films, bandes sonores, photographies, bornes et montages audiovisuels, douches sonores, casques et autres dispositifs immersifs (enquête 2018).

La place de la communauté de détenteurs associée

Parmi les musées intrinsèquement liés au PCI (musées de société, écomusées), certains sont construits autour d'une ou de plusieurs activités en voie de disparition, sinon définitivement éteintes, à travers des témoignages de la ruralité, de l'industrie ou de l’artisanat, dont les outils et techniques traditionnels sont mis en scène grâce à des objets et à des documents, issus de dons ou de prêts. Quel que soit l’intérêt de ces présentations, stricto sensu, elles ne relèvent pas du PCI au sens de l’Unesco, qui questionne, par principe, les pratiques vivantes et leurs détenteurs contemporains.

Pour proposer une représentation du patrimoine conçue comme une prise de conscience et une dynamique dans la société et jouer sur le rôle du musée dans la « provocation de la mémoire » (Freddy et Herberich-Marx, 1987), il s’agit de créer un pont passé / présent et d’intégrer des questionnements contemporains : adaptation des pratiques et des techniques, conditions d’apprentissage, risques de rupture de transmission, viabilité économique des artisans ou des entreprises détentrices de savoir-faire…

Au-delà de la classique exposition d'objets et de documents, cette démarche appelle à recourir à diverses médiations et à une participation, la plus directe possible, des représentants de la communauté patrimoniale concernée.

L’exposition du témoignage est l’une des questions cruciales, posées par l'immatériel au musée. Elle peut risquer de tourner au porte-parole de mémoires particulières ou encore de glisser vers une surreprésentation de l’affect : le témoignage « s'adresse au cœur et non pas à la raison. » (Wieviorka, 1998).

Dans le domaine du PCI, la demande sociale s'alimente de ressources particulières en matière de médiation. Cette vue participative peut être communiquée par l'insertion muséographique de figures, sur le modèle des « histoires de vies » ou des « témoignages scénarisés » (Idjeraoui et Davallon, 2002), par la retranscription et l'interprétation de l'oralité, par l'intégration, classique, de bornes de restitution des mémoires locales, grâce aux archives sonores ou visuelles collectées lors de campagnes thématiques.

Au-delà de l'exposition, l'accessibilité pérenne de ces sources, par la mise en ligne de ces témoignages sur le site internet du musée, peut être envisagée.

La notion de transmission à travers le PCI

Nous pouvons aussi recourir au témoignage des acteurs, présenté in vivo. Des praticiens et détenteurs de traditions, dont la pratique est encore vivante, sont invités à faire la démonstration de leurs pratiques et de leurs savoir-faire dans divers contextes : programmation culturelle d'une exposition temporaire, visites thématiques, ateliers, journées de formation, etc. L'enquête 2018 a montré que les éléments du PCI ainsi présentés relèvent essentiellement des savoir-faire, des pratiques festives et des pratiques sociales, puis des expressions orales et des pratiques culinaires ou sportives.

La notion la plus fortement communiquée à cette occasion est celle de la transmission (81,5 % des cas, enquête 2018), pour compléter le discours construit autour des objets exposés, les rendre plus accessibles aux visiteurs (notamment dans leur contexte de fabrication) et faire glisser ce dialogue avec les collections vers des perspectives pour le futur. Pour les musées soucieux de faire évoluer et de transmettre des manifestations vivantes sans les figer, exposer les diverses formes de transmission (familiale et domestique, de maître à élève, au cours d'un parcours de formation associative ou professionnelle, etc.) est une préoccupation majeure.

Dans ce contexte, qu'il s'agisse de guider un parcours de visite ou d'accomplir diverses démonstrations, le choix des profils des intervenants (artisans en activité, représentants d'entreprises locales, bénévoles d'associations spécialisées, etc.) doit être pertinent et leur activité clairement définie dans la programmation culturelle.

Au premier rang de ces partenaires figurent aujourd'hui les associations (60,2 %, enquête 2018), juste reflet de leur forte représentation dans les acteurs du PCI en France aujourd'hui, y compris comme porteurs des projets de candidature à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

L'attention devra se porter ici sur le choix de prestations étayées et de qualité, évitant une démonstration folklorisante, passéiste ou décontextualisée des pratiques culturelles immatérielles. Les organismes spécialisés dans le PCI, nombreux en France, peuvent aider les musées à déterminer les intervenants pertinents (cf. ressource Les réseaux PCI en France).

Un support pour l'action pédagogique

Parmi les musées ayant répondu à l'enquête 2018, aucun service des publics ou service éducatif n'a fait état, à l'exception de la Cité internationale de la tapisserie (atelier « Aubusson : patrimoine immatériel »), d'un atelier pédagogique pérenne proprement centré sur le PCI. Le champ patrimonial ne constitue pas, en général, une rubrique spécifique de la programmation annuelle du secteur éducatif. Toutefois, dans le cadre de petits groupes, il s'incarne souvent en ateliers ponctuels au musée, animés par des praticiens, professionnels ou non, ou par des médiateurs à l'aide de mallettes pédagogiques, en visites in situ et démonstrations hors du musée, en spectacles et en découverte d'expositions itinérantes…

Il est à noter qu'en 2018, le tiers des musées a déjà intégré le PCI aux activités menées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC), politique interministérielle, en partenariat avec les collectivités territoriales. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (8 juillet 2013) a fait de l'EAC le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Les actions éducatives recouvrent la plupart des champs disciplinaires (artistiques, scientifiques, techniques) et encouragent les approches pédagogiques transversales, d'où la place possible des musées. Elles favorisent les initiatives collectives ou individuelles au sein de projets pluridisciplinaires (dispositifs, prix ou concours, journées ou semaines dédiées), dont la mise en œuvre est à l'initiative des enseignants et des équipes éducatives dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, et qui permettent de nourrir, de la maternelle au lycée, le « parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) de l'élève, instauré depuis 2013.

Le ministère de la Culture accompagne la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs, en appui aux collectivités territoriales, et les crédits d'accès à la culture et de l'EAC sont très majoritairement délégués aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et accompagnent les démarches des collectivités territoriales qui développent leur action dans un cadre contractuel pluriannuel (projet éducatif territorial, convention de développement culturel, plan local d'éducation artistique et culturelle, contrat local d'éducation artistique, contrat de ville etc.).

Plusieurs expériences de présentation de pratiques culturelles immatérielles dans le cadre du dispositif « La classe, l'œuvre ! », partenariat entre les établissements scolaires et 350 musées en France, qui place les jeunes dans un rôle de « passeurs de culture », ont été ainsi relevées. Dans ce cadre, l'intérêt des scolaires pour le domaine du PCI a été démontré : appel aux différents sens et à la notion de partage, stimulation de l'intelligence pratique, recomposition des groupes d'élèves, etc.

Conclusion

Enjeu de taille dans le développement des musées, si le PCI y est un outil fédérateur, apte à donner du sens aux collections, à placer les activités de l'homme au cœur des notions traitées, voire à stimuler la créativité scénographique, il est nettement placé du côté de la médiation auprès des publics (enquête 2018).

De la recherche scientifique à la constitution du patrimoine matériel ou immatériel, de la gestion à la restitution d'un savoir ou de collections, le PCI souligne « *les mutations opérées depuis plusieurs décennies dans les musées d'art et traditions populaires, sous l'effet conjugué d'innovations muséographiques amorcées avant la seconde guerre mondiale, et de questionnements plus centrés sur la société contemporaine* » (Séréna-Allier, 2013).

Il propose des enjeux scientifiques et culturels pour le présent, auxquels ne peuvent manquer de se confronter les musées de société, dès lors qu'ils s'interrogent sur les orientations ou la pertinence d'une collecte contemporaine ou qu'ils s'attachent à répondre au désir de patrimoine traversant la société française.

© Centre de documentation de la Maison des cultures du monde et du Centre français du patrimoine culturel immatériel à Vitré,2014, Jacques Le Letty

Ressources

Sites internet

- Site « Patrimoine culturel immatériel »
- Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en France
- Plate-forme PCI Lab
- Appel à projets annuel pour l'enrichissement de l'Inventaire national du PCI
- Programme Europe Creative : *Intangible Cultural Heritage & Museums Project*
- Unesco : site « Patrimoine culturel immatériel »

Autour de la Convention Unesco de 2003

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Unesco, 17 octobre 2003
https://ich.unesco.org/fr/convention#

Loi n° 2006-791 du 5 juillet 2006 portant approbation par la France de la Convention
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000242880

Directives opérationnelles de la Convention, Unesco, 2018 (dernière mise à jour)
https://ich.unesco.org/fr/directives

Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société, 38e session de la Conférence générale de l'Unesco, Paris, 17 novembre 2015
http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/recommendation-on-the-protection-and-promotion-of-museums-and-collections/
Texte : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246331

Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel, Unesco, 2016
https://ich.unesco.org/fr/note-dorientation-pour-la-realisation-dinventaires-00966

Cadre global de résultats pour la Convention de 2003, décision 7.GA/9 de la 7e Assemblée générale de la Convention, Paris, juin 2018
https://ich.unesco.org/fr/D%C3%A9cisions/7.GA/9

Fédération des écomusées et des musées de société (FEMS), *Cfr.* en particulier *La Participation, avenir des musées de société*, programme des XIIes Rencontres professionnelles de la FEMS (Marseille, 8-10 avril 2015). En ligne

Orientations bibliographiques

Des références internationales de 2000 à nos jours sont fournies en complément par la bibliographie en ligne du projet IMP : https://www.ichandmuseums.eu/en/bibliography

Laurent ALBERT, "Le paradoxe du musée vivant", *Cahiers de Musiques traditionnelles*, Ateliers d'ethnomuséologie, n° 15, 2002.

Laëtitia AUBIN, "S'approprier la visite au musée : quels modèles pour la participation amateur ?", mémoire de master 2 Histoire et politique des musées et du patrimoine, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2011. En ligne : https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/220/files/2011/09/M%C3%A9moire_M2_Aubin.pdf

Noël BARBE et Jean-Christophe SÉVIN, *L'Alsace bossue en vingt objets… et quelques autres*, Besançon, Sekoya, 2016 [catalogue du projet *Exposez votre PCI en Alsace bossue*, Lorentzen, sept.-oct. 2014].

Noël BARBE et Jean-Christophe SÉVIN, « Curateur ou traducteur ? Exposer le patrimoine culturel immatériel en Alsace bossue », *In Situ*, 33 | 2017. En ligne : https://journals.openedition.org/insitu/15596

Agnès BARDON, "Patrimoine immatériel. Un passé qui s'écoute", *Sources*, n° 136, juillet-août 2001.

Jacques BATTESTI (dir.), *Que reste-t-il du présent ? Collecter le contemporain dans les musées de société*, Bayonne, Le Festin/Musée basque et de l'histoire de Bayonne/Société des amis du musée Basque/Fédération des écomusées et des musées de société, 2012.

Redjem BENZAÏD, dir., *Rapport sur l'ethnologie de la France. Besoins et projets*, Paris, La Documentation française, 1979.

Lucia BIENVENU et Patricia HEINIGER-CASTERET, « « (Extra)ordinaire quotidien » : exposer le patrimoine culturel immatériel », *In Situ*, 33 | 2017. En ligne : https://journals.openedition.org/insitu/15648

René BINETTE, Aline CHARLES, Michelle COMEAU et Danielle DROLET, *Exposer son histoire. Manuel de recherche sur l'histoire de l'industrialisation et du travail*, Montréal, Maison du Fier Monde, 1990.

Graham BLACK, *Transforming Museums in the Twenty-first Century*, Londres, Routledge, 2012.

Marie-Christine BORDEAUX et Françoise LIOT (dir.), "La participation des habitants à la vie artistique et culturelle", dossier de *L'Observatoire*, n° 32, 2007.

François BOREL, Marc-Olivier GONSETH, Jacques HAINARD et Roland KAEHR, *Pom Pom Pom Pom, musiques et caetera*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie de Neuchâtel, 1997.

Chiara BORTOLOTTO, « From objects to processes: Unesco's intangible heritage », *Journal of Museum ethnography*, 2007, n° 19, p. 21-33.

Chiara BORTOLOTTO (dir.), *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (« Cahiers d'ethnologie de la France »), 2011.

Sebastian BOSCH, "Consideraciones teoricas para la museologia, el patrimonio intangible y la identidad cultural", dans *Museology and the intangible heritage*, dir. Hildegard K. Vieregg, Münich, Museums-Pädagogisches Zentrum, 2000.

Christine BRETON, Emmanuelle TAURINES et Prosper WANNER, *Valorisation partagée du patrimoine*, Lyon, Association générale des conservateurs des collections publiques de France PACA / Fage éditions, 2006.

Elisabeth CAILLET, "Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour une médiation participative", *Muséologies*, vol. 3, n°2, 2009.

Marie-France CALAS, « L'immatériel et les musées. Première approche à partir d'une enquête auprès des musées », *Culture et Recherche*, n° 116-117, printemps-été 2008, p. 35-37. En ligne : http://www.culture.gouv.fr/var/culture/storage/lettre-recherche/cr116-117.pdf

Serge CHAUMIER, *Des musées en quête d'identité. Ecomusée versus technomusée*, Paris, L'Harmattan, coll. "Nouvelles Etudes anthropologiques", 2003.

Denis CHEVALLIER et Aude FANLO (dir.), *Métamorphoses des musées de société*, Paris, La Documentation française, coll. "Musées-Mondes", 2013.

Gaetano CIARCIA, *La Perte durable. Étude sur la notion de « patrimoine immatériel »*, Paris, LAHIC/mission Ethnologie (« Les Carnets du Lahic », 1), 2006.

Michel COLLARDELLE, "Matérialité, immatérialité : les patrimoines ethnologiques", *Patrimoine immatériel*, bull. hors-série, ICOMOS-France, 2003.

Michel COLARDELLE, Colette FOISSEY et Edouard LAUBRIE (dir.), *Réinventer le musée. Le Musée national des arts et traditions populaires-Centre d'ethnologie française*, Paris, Editions de l'Ecole du Louvre, 1999.

Elizabeth M. CROOKE, *Museums and Community. Ideas, Issues and Challenges*, Londres, Routledge, 2007.

Jean CUISENIER et Martine SEGALEN, *Ethnologie de la France*, Paris, PUF, 1986.

Jean DAVALLON, *L'Exposition à l'oeuvre. Stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Jean DAVALLON, « Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? », dans *Le Musée cannibale*, dir. Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard et Roland Kaehr, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 169-187.

Yim DAWNHEE, "Le système des Trésors humains vivants et la protection du patrimoine culturel immatériel : expériences et enjeux", dans *Musées et patrimoine immatériel* [actes de la 20e Conférence générale de l'ICOM, Séoul], n° spécial, *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 57, n° 4, 2004.

Agnès DEBOULET et Héloïse NEZ, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Juilee DECKER, *Engagement and Access. Innovative Approaches for Museums*, Lanham, Rowman & Littlefield, col. "Innovative approaches for museums", 2015.

Alexandre DELARGE, "How interacting with the community will bring about changes in museums", dans *Museum styles and community spirit* [actes de la conférence internationale de muséologie, Taïpei (Taïwan), National Museum of history, 12-13 octobre 2001].

Alexandre DELARGE, "La pratique communautaire comme projet de musée", dans *Ecomusées et musées de société : pour quoi faire ?* [actes de colloque, Besançon, 6-8 novembre 2002], Paris, Fédération des écomusées et des musées de société, 2002.

Alexandre DELARGE (dir.), *Le Musée participatif. L'ambition des écomusées*, Paris, La Documentation française, coll. "Musées-Mondes", 2018, 196 p.

Bernard DELOCHE, *La Nouvelle Culture. La mutation des pratiques sociales ordinaires et l'avenir des institutions culturelles*, Paris, L'Harmattan, 2007.

André DESVALLEES (dir.), *Vagues. Une anthologie de la nouvelle muséologie*, Mâcon, Editions W/MNES/PUL, 1992-1994, 2 vol.

André DESVALLEES, "La muséologie et les catégories de patrimoine immatériel : questions de terminologie, à propos de Intangible Heritage, patrimoine immatériel et patrimoine intangible", dans *Museology and Intangible Heritage II*, dir. Hildegard K. Vieregg, Brigitte Sgoff et Regina Schiller, Münich, Museums-Pädagogisches Zentrum, 2004.

Ariane DÉVANTHERY, « L'immatériel : presque impossible à retrouver, comment le documenter ? », *PatrimoineS*, n° 2, 2017, p. 116-123. En ligne : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/culture/aides_creation/fichiers_pdf/PatrimoineS_2017-WEB.pdf

Ariane DÉVANTHERY, « Recensement, inventaire et collections : quand le matériel rencontre l'immatériel », *PatrimoineS. Collections cantonales vaudoises*, n° 3, 2018, p. 178-185 [analyse de trois musées de Lausanne : collection Lehmann du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, fonds photographiques du musée de l'Élysée, étiquettes botaniques des Musée et jardins botaniques cantonaux]. En ligne : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/culture/aides_creation/fichiers_pdf/PatrimoineS_2018-WEB.pdf

Marc Aedin DEVITT, "S'impliquer localement : tour d'horizon de l'engagement des musées auprès des communautés", *Les Nouvelles de l'ICOM*, n° 66, 2013.

Nélia DIAS, « Une place au Louvre », dans *Le Musée cannibale*, dir. Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard et Roland Kaehr, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 27 et suiv.

Dinu BUMBARU, "Patrimoine matériel et immatériel. Devoir et plaisir de mémoire", *Nouvelles de l'ICOMOS*, vol. 10, n° 2, juillet 2000.

Noémie DROUGUET, "Le sens de la visite. La conception de l'exposition et le parcours de visite dans les musées d'ethnographie régionale et de société : analyse théorique et approche expérimentale", thèse de doctorat, Université de Liège, 2007.

Noémie DROUGUET, *Le Musée de société. De l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*, Paris, Armand Colin, 4e éd. 2015.

Jean-Claude DUCLOS (dir.), *Musées et société aujourd'hui* [actes du colloque de la FEMS, de l'Observatoire des politiques culturelles et du musée Dauphinois, 24-25 mai 2007], Grenoble, Editions du musée Dauphinois, 2008.

Jacqueline EIDELMANN (dir.), *Inventer des musées pour demain, rapport de la mission "Musée du XXIe siècle"*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication-Direction générale des Patrimoines, 2017.

Jacqueline EIDELMANN, Mélanie ROUSTAN et Bernadette GOLDSTEIN (dir.), *La Place des publics. De l'usage des études et recherches par les musées*, Paris, La Documentation française, coll. "Musées-Mondes", 2007.

Dominique FERRIOT (dir.), « Patrimoine matériel, patrimoine immatériel », *La Lettre du Comité national français (ICOM)*, n°29, mai 2005

Angèle FOURES, Delphine GRISOT et Serge LOCHOT (dir.), *Le Rôle social du musée. Agir ensemble et créer des solidarités*, Dijon, Office de coopération et d'information muséales, coll. "Les dossiers de l'OCIM", 2011.

Raphaël FREDDY et Geneviève HERBERICH-MARX, « Le musée, provocation de la mémoire », *Ethnologie française*, vol. 17 (1), 1987, p. 87-95.

Amareswar GALLA, "Questions-réponses sur le patrimoine immatériel", *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 56, n° 4, 2003.

Laure GILBERT et Annie JOSSE, "Histoires d'objets, histoire de musées : le projet Daviaud 2013-2015", *Musées et collections publiques de France*, n° 268, 2013.

Eric GIROUX, "Le public dans les musées : visiteurs ou citoyens agissants ?", *THEMA*, n° 4, 2016.

Hanna GOTTESDIENER et Jean DAVALLON (dir.), *L'Interaction sociale au musée* (dossier), *Publics et Musées*, n° 5, janvier-juin 1994.

ICOM, *Musées et patrimoine immatériel*, dossier spécial, *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 56, n° 4, 2003.

ICOM, *Musées et patrimoine immatériel* [actes de la 20e Conférence générale de l'ICOM, Séoul, 2004], n° spécial, *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 57, n° 4, 2004.

ICOM-ASPAC, *Museums, Intangible Heritage and Globalisation* [7th Regional Assembly of the Asia Pacific Organisation, Shanghai, 20-24 octobre 2002], rapport final, Shanghai, janvier 2003.

ICOM-France, *Patrimoine matériel, patrimoine immatériel*, n° spécial, *Lettre du Comité national français de l'ICOM*, n° 29, avril-octobre 2005.

ICOM-IFOM, *Museology and the intangible heritage I*, dir. Hildegard K. Vieregg et Ann Davis, Münich, Museums-Pädagogisches Zentrum, 2000.

ICOM-IFOM,*Museology and Intangible Heritage II* [actes du symposium international, 20e Conférence générale de l'ICOM, Séoul, 2004], dir. Hildegard K. Vieregg, Brigitte Sgoff et Regina Schiller, Münich, Museums-Pädagogisches Zentrum/ICOFOM Study Series, 2004.

ICOMOS-France, *Patrimoine immatériel*, bull. hors-série de l'ICOMOS, 2003.

Linda IDJERAOUI et Jean DAVALLON, « Le témoignage historique comme objet de musée ? », *Recherches récentes en sciences de l'information* [actes de colloque international, 21-22 mars 2002], Toulouse, Éd. Adbs 2002.

Mariannick JADÉ, "Le patrimoine immatériel : nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux", *La Lettre de l'ICOM*, n° 93, mai-juin 2004.

Mariannick JADÉ, "Le patrimoine immatériel, quels enjeux pour les musées ?", *Lettre du Comité national français de l'ICOM*, n° 29, avril-octobre 2005.

Mariannick JADÉ, *Patrimoine immatériel : perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*, Paris, L'Harmattan (coll. « Muséologies »), 2006, 277 p.

Jean JAMIN, "Les objets ethnographiques sont-ils des choses perdues ?", dans *Temps perdu, temps retrouvé*, dir. Jacques Hainard et Roland Kaehr, Nechâtel, Musée d'ethnographie, 1985.

Ivan KARP, Steven D. LAVINE et Christine MULLIN KREAMER, *Museums and communities. The politics of public culture*, Washington, Smithsonian Institution, 1992.

Chérif KAZNADAR et Jean DAVOIGNEAU (dir.), *Le Patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques*, Paris/Arles, Maison des Cultures du monde/Actes Sud, coll. "Babel", nouv. série, n° 17, 2004.

Bernard LAHIRE, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

Dominique LAMI, "De l'absence de structures pour la conservation et la diffusion du patrimoine oral", dans *Toutes les pratiques culturelles se valent-elles ?*, Paris, Editions du CNRS, 1996.

Raymond de LA ROCHA MILLE, "Un regard d'ailleurs sur la muséologie communautaire", *Publics et Musées*, n° 17-18, janvier-juin 2000.

Camille MAZE, Frédéric POULARD et Christelle VENTURA, *Les Musées d'ethnologie. Culture, politique et changement institutionnel*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2013.

Dawson MUNJERI, "Le patrimoine matériel et immatériel : de la différence à la convergence", dans *Patrimoine immatériel. Visages et visions de l'immatériel*, n° spécial, *Museum International*, vol. 56, n° 221-222, mai 2004.

Musée d'archéologie du Jura, *Patrimoines singuliers. Inventaire intime des Jurassiens du début du XXI^e^ siècle* [catalogue d'exposition, 5 avril-30 novembre 2003], Lons-le-Saunier, Centre jurassien du patrimoine, 2003.

Valérie PERLÈS, « " Sortez des clichés ! ". Regard sur des patrimoines vivants », *In Situ*, 33 | 2017. En ligne : https://journals.openedition.org/insitu/15616

Jean-Marie PESEZ, "Histoire de la culture matérielle", dans *La Nouvelle Histoire*, Bruxelles, Editions Complexes Historiques, 1988.

Dominique POULOT, « Le patrimoine immatériel en France entre renouveau muséographique et "territoire de projet" », *Ethnologies*, vol. 31|1, « Passages », 2009, p. 165–200.

REMUS 91, *La Muséologie des sciences et des techniques* [actes du colloque du Palais de la Découverte, Paris, 12-13 décembre 1991], Djon, OCIM, 1993.

Benedicte ROLLAND-VILLEMOT, "Le traitement des collections industrielles et techniques : de la connaissance à la diffusion", *La Lettre de l'OCIM*, n° 73, 2001.

Charles QUIMBERT, « Exposer le PCI : l'exemple de l'exposition itinérante *À la découverte du PCI en Bretagne* », *In Situ*, 33 | 2017. En ligne : https://journals.openedition.org/insitu/15529

Olivier SCHINZ, « Midas au MEN », *In Situ*, 33 | 2017. En ligne : https://journals.openedition.org/insitu/15536

Dominique SÉRÉNA-ALLIER, « Les Provences au nouveau Museon arlaten », *Culture et Recherche*, n° 128, printemps-été 2013, p. 11-12. En ligne :

http://www.culture.gouv.fr/var/culture/storage/pub/culture_et_recherche_128/files/docs/all.pdf

Lois H. SILVERMAN, *The Social Work of Museums*, Londres, Routledge, 2010.

Nina SIMON, *The Participatory Museum*, Museum 2.0. En ligne : http://www.participatorymuseum.org/

Société française d'ethnomusicologie, *Musiques à écouter, musiques à voir : la musique dans les musées de société* [journées d'étude de Carry-le-Rouet, 24-26 mai 2002, et journées d'automne, Paris, Maison des Cultures du Monde, 7 décembre 2002] [compte rendu de Florence Gétreau dans *Cahiers de musiques traditionnelles*, Ateliers d'ethnomusicologie, n° 15, 2002].

Jean-Louis TORNATORE, "Du patrimoine ethnologie au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle", dans *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, dir. Chiara Bortolotto, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, coll. "Ethnologie de la France", 2011.

UNESCO, *Patrimoine immatériel : visages et visions de l'immatériel*, n° spécial, *Museum International*, vol. 56, n° 221-222, mai 2004.

Michel VAN PRAËT, "Le patrimoine naturel : trois approches de l'intangible", *Les Musées universels*, dossier spécial, *Les Nouvelles de l'ICOM*, n° 1, 2004.

Wim VAN ZANTEN (dir.), *Glossaire du patrimoine culturel immatériel* [travaux d'une réunion internationale d'experts, UNESCO, 10-12 juin 2002], La Haye, Université de Leiden, Commission nationale néerlandaise pour l'Unesco, août 2002. En ligne : https://ich.unesco.org/doc/src/00265.pdf

Hugues de VARINE, *L'Initative communautaire. Recherche et expérimentation*, Mâcon, W éditions/MNES, 1991.

Hugues de VARINE, *Les Racines du futur. Le patrimoine au service du développement local*, Lusigny-sur-Ouche, Asdic éditions, 2005.

Hugues de VARINE, *L'Ecomusée singulier et pluriel. Un témoignage sur cinquante ans de muséologie communautaire dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2017.

Annette WIEVIORKA, *L'Ère du témoin,* Paris, Plon, 1998.

Diane Seeger WILKINSON, "Community cache: short on exhibit ideas? Involving the community in you exhibit programs can result in tangible benefits", *History News*, vol. 40, n° 5, 1985.